

Enfin, lorsque les discussions furent terminées, Amalarius et Halitgaire, évêque de Cambrai, furent chargés de porter à Louis, au nom de l'assemblée, la lettre suivante : « L'illustre » empereur, votre père, s'étant fait lire les actes du synode » de Nicée, y trouva beaucoup de choses condamnables; il » en adressa des observations judicieuses au pape Adrien, » afin que le pontife censurât par son autorité les erreurs » de ses prédécesseurs; mais celui-ci, favorisant ceux qui » soutenaient la superstition des images, loin d'obéir aux ordres du prince, protégea les iconolâtres.

» Aussi, malgré le respect dû au saint-siège, nous sommes » forcés de reconnaître que dans cette grave question il s'est » entièrement trompé, et que les explications qu'il a données » des livres sacrés sont opposées à la vérité et détruisent la » pureté de la foi.

» Nous savons combien vous souffrirez de voir que les pontifes romains, ces puissances de la terre, se sont écartés des » préceptes divins et sont tombés dans l'erreur; cependant » nous ne nous laisserons point arrêter par cette considération, parce qu'il s'agit du salut de nos frères.

» Nous vous prions donc, ô prince! d'adresser des réprimandes sévères aux Églises de Rome et de Constantinople, » afin de faire retomber sur elles le scandale de la double » hérésie de l'adoration ou du mépris des images; car c'est » en condamnant hautement les iconoclastes et les iconolâtres que vous ramènerez l'orthodoxie et que vous assurerez le salut des peuples. »

Ainsi les chrétiens de la Gaule non-seulement repoussaient le dogme de l'infaillibilité des papes, puisque deux empe-

reurs très-religieux, Charlemagne et Louis, et un grand nombre de prélats, reconnaissaient que le saint-siège s'était entièrement trompé dans la question des images; mais encore ils refusaient de se soumettre aux décrets d'un synode universel qui cependant avait été approuvé par le pape et auquel avaient assisté ses légats.

Les protestants en tirent logiquement cette conséquence : « Si des princes, des évêques et des conciles ont pu rejeter » le culte des images comme une pratique superstitieuse et » idolâtre, sans être hérétiques et sans encourir l'excommunication, nous pouvons librement aujourd'hui suivre cet » exemple; car ce qui est permis une fois par les dogmes » religieux doit l'être pour l'avenir; les lois divines ne peuvent pas être réformées par le caprice des hommes comme » les lois politiques. »

Les désordres et les débauches du clergé, dans ce siècle de ténèbres, avaient entièrement détruit la discipline ecclésiastique; la corruption des mœurs était effroyable, surtout dans les couvents de moines et de religieuses.

Eugène II entreprit de réformer les abus, et convoqua un synode de tous les prélats d'Italie : soixante évêques, dix-huit prêtres, six diacres, et un grand nombre de clercs et de moines, se rendirent aux ordres du saint-père. Cette assemblée réunissait tous les prélats les plus capables de l'Italie; cependant leur ignorance était si profonde, qu'ils furent obligés de copier la préface des actes d'un concile tenu sous Grégoire II, pour leur servir de discours d'introduction. Voici les décrets qu'ils rendirent : « Des écoles seront établies dans » les évêchés, dans les paroisses, et dans les autres lieux où

» elles seront reconnues indispensables. On construira des
 » cloîtres près des cathédrales, et il sera enjoint aux clercs
 » d'y étudier et d'y vivre en commun sous la direction d'un
 » supérieur nommé par l'évêque du diocèse.

» Les curés ne pourront être chargés de la conduite d'une
 » paroisse qu'avec le consentement du peuple; et les prêtres
 » ne seront ordonnés que pour un seul titre, afin de n'être
 » pas obligés de demeurer dans des maisons séculières, à
 » l'abri de toute inspection de leurs chefs.

» Il est défendu aux ecclésiastiques de s'occuper d'usure, de
 » chasse, ou des travaux de culture. Ils paraîtront toujours
 » en public revêtus de leurs habits sacerdotaux, pour être
 » constamment prêts à remplir les fonctions de leur ministère,
 » et pour ne pas être exposés aux insultes des séculiers, qui
 » pourraient les méconnaître sous des habits de laïque.

» Il est expressément défendu aux prélats de détourner à
 » leur profit les biens des paroisses, et de lever des impôts
 » sur leurs diocésains; cependant il leur est permis d'ac-
 » cepter les offrandes des fidèles, afin d'augmenter les ri-
 » chesses de l'Église.

» Les ecclésiastiques seront exemptés de paraître devant
 » la justice, à moins que leurs témoignages ne soient abso-
 » lument nécessaires. Dans les procès où ils seront engagés,
 » ils se feront remplacer par des avocats chargés de les dé-
 » fendre, excepté dans les accusations criminelles, où ils
 » sont autorisés à se présenter en personne, si l'intérêt de la
 » cause l'exige. »

Eugène II mourut quelque temps après avoir présidé ce
 synode : il fut enterré à Saint-Pierre le 27 août 827.

Des auteurs ecclésiastiques affirment que le pontife distri-
 buait lui-même des secours aux malades, aux veuves et aux
 orphelins. En effet, le soin extrême qu'il prit, pendant les
 trois années de son règne, d'approvisionner Rome des blés
 de la Sicile, l'a fait surnommer le Père des pauvres, titre
 jusqu'alors dédaigné par ses orgueilleux prédécesseurs.

Les décrets rendus par le dernier concile, et qui étaient
 inspirés par un grand esprit de sagesse, n'eurent malheu-
 reusement pas la puissance de réformer les mœurs corrom-
 pues des prêtres, ni de les exciter à l'étude. Le clergé ne
 changea rien à ses habitudes vicieuses, et resta plongé
 comme auparavant dans une si profonde ignorance, qu'on
 citait comme des hommes très-instruits ceux d'entre les
 évêques qui savaient baptiser selon les règles, qui pouvaient
 expliquer en langue vulgaire le Pater, le Credo, et qui pos-
 sédaient la clef du calendrier de l'Église.

Quant aux autres ecclésiastiques, ils ne savaient même
 pas distinguer les noms des anges et des démons, et invo-
 quaient solennellement dans les litanies, Uriel, Raguel, To-
 biel, Inias, Tubinac, Sabaoc et Simiel, tous déclarés esprits
 des ténèbres par le pontife Zacharie.

Dans les églises, le jour de la fête de Noël, ils annonçaient
 aux fidèles que le Verbe était entré dans le monde par l'oreille
 de la Vierge sainte; et au vendredi saint, qu'il s'en était allé
 au ciel par la porte dorée. Presque tous les prêtres étaient
 anthropomorphites, c'est-à-dire qu'ils croyaient Dieu cor-
 porel; ils ne connaissaient ni le Symbole des apôtres, ni celui
 de la messe, ni celui de saint Athanase, ni même l'Oraison
 dominicale.

Les sermons de cette époque devaient nécessairement se ressentir de l'ignorance et de la grossièreté du clergé. Nous nous contentons de traduire un passage d'un discours du prédicateur le plus en renom sous le règne de Louis le Débonnaire, qui est regardé comme un modèle d'éloquence par le chroniqueur qui nous l'a transmis. Il sera facile, d'après cet exemple, de juger ce que devaient être les sermons des prédicateurs ordinaires. « Mes frères, disait-il à » ses ouailles, le diable avec ses pieds fourchus, son membre » noir et pointu, ses grandes cornes, ne pêchait autrefois qu'à » la ligne; maintenant il pêche à pleins filets. Autrefois il y » avait quelque honnêteté à vivre dans le mariage; à présent » c'est toute chiennerie. Autrefois les hommes de trente et » même de quarante ans savaient à peine ce que c'était que » l'acte de fornication; aujourd'hui, filles et garçons, dès » l'âge de quinze ans et même de douze ans, s'amuse entre » eux et en remontreraient à leurs parents. Partout le diable » pêche en eau trouble, et ramasse dans sa chaudière les for- » niqueurs, les larrons, les usuriers, les pipeurs, les ma- » querelles et les putains. Vous tous, gens de mauvaise vie qui » m'écoutez, vous êtes les aides du grand Lucifer dans sa » pêcherie. Sachez donc quelle récompense vous attend dans » l'autre vie. Vous grincerez tous des dents quand les diables » vous perceront de leurs verges de feu précisément dans » la partie qui aura péché; ainsi, femmes luxurieuses et » jeunes gens sodomites qui m'écoutez, soyez avertis, et » prenez vos précautions pour faire un rempart à vos parties » honteuses..... Il n'est qu'un moyen de vous garantir de » l'enfer, c'est de donner de l'argent à l'Église!... »

VALENTIN,

MICHEL,
DIT LE BÈGUE,
empereur d'Orient.

104^e PAPE.

LOUIS I^{er},
empereur d'Occident
et roi de France.

Origine de Valentin. — Son éducation. — Il est protégé par Eugène II. — Opinion des historiens sur l'élection du pontife. — Éloge de Valentin. — Sa mort.

Valentin, Romain de naissance, était fils d'un citoyen nommé Pierre. Il avait été élevé dans le palais patriarcal de Latran; et le pontife Pascal I^{er}, pour récompenser le jeune ecclésiastique de son assiduité à l'étude, l'avait ordonné sous-diacre. Eugène II l'attacha ensuite à sa personne, et lui porta une affection si vive, que les Romains affirmaient que le pontife était le véritable père de Valentin; il le consacra archidiaque, lui donna une autorité absolue sur tous les ecclésiastiques de sa cour, et le combla de faveurs et de richesses. Les évêques, jaloux de la puissance du favori, répandirent des bruits infâmes sur Valentin, qu'ils accusaient d'entretenir des relations criminelles avec le pape.

Cependant l'influence de Valentin était si grande, qu'après la mort de son protecteur il fut élevé sur le saint-siège par les suffrages du clergé, des grands et du peuple.

Plusieurs auteurs affirment que son élection ne fut pas exempte des brigues employées de tout temps par les ecclésiastiques qui convoitaient la tiare; ils citent à l'appui de